

## Répartition de la 234<sup>ème</sup> promotion **INADMISSIBLE** pour les policiers du SGAP de Paris

### Comment accepter l'inacceptable ?

La DRCPN fait le choix **d'affecter 389 élèves** Gardiens de la Paix sur une promotion de 953 **directement en PROVINCE** pour leur 1<sup>ère</sup> affectation (**Soit plus de 40%**) **alors même que des centaines de collègues affectés sur le SGAP Paris ont été contingentés lors du dernier mouvement général de mutation, bafouant les règles et les droits à mutation!**

L'UNSA Police avait alors saisi la DRCPN et le Préfet de Police, et obtenait la création d'un groupe de travail sur cette situation intolérable.

**Nous ne pouvons qu'être déçus et furieux d'une telle décision qui prive les policiers parisiens d'une mutation sur ces CSP aujourd'hui offerts en sortie d'école. Où est la considération des policiers parisiens ?**

C'est pourquoi l'UNSA Police réaffirme et se battra pour :

**QUE L'ENSEMBLE DES GARDIENS DE LA PAIX STAGIAIRES SOIT AFFECTÉ sur le SGAMI idf en 1<sup>ère</sup> AFFECTATION !**

**QUE LES RÈGLES DE MUTATIONS SOIENT RESPECTÉES et QUE LE CONTINGEMENT SOIT ABANDONNÉ!**

**QUE le GROUPE de travail CONFORMEMENT AUX ENGAGEMENTS de la DRCPN et de la PP fasse vite des propositions!**

**UNSA Police pour la défense du métier  
et de tous les Policiers**

Le Bureau Régional UNSA Police